



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	7	0

**OBJET : 00-0 - DCM N°00-0 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE "ANTIBES RETROUVE" PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES MOYENS POLICIERS SUR ANTIBES JUAN LES PINS**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :  
**1062/22**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le 22/03/2022  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 22/03/22

Pour le Maire,

Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté      Egalité      Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU MARDI 15 MARS 2022

Le mardi 15 mars 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/03/2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRAVANEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Michel GIRAUDET, M. Daniel FOTI.

**Procurations :**

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à M. Yves DAHAN,  
M. Matthieu GILLI à M. Serge AMAR,  
M. Xavier WIIK à M. Jacques GENTE,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,  
M. David SIMPLOT à Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN,  
Mme Monique GAGEAN à M. Arnaud VIE

**Absents :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Le groupe « Antibes Retrouvé » a déposé la motion suivante :

*Depuis plusieurs années, le visage d'Antibes change, et nos prédécesseurs ont régulièrement alerté ce conseil sur la montée de l'insécurité et des "incivilités". Mais en deux ans, depuis le début de cette mandature, les choses se sont accélérées à un point que nous n'imaginions alors pas.*

*Le trafic de drogue sur Antibes est une plaie qui s'étend chaque jour, avec des points de deal qui se répandent de plus en plus, et se cachent de moins en moins.*

*De fait, fini le temps où ils se retranchaient dans des petites rues mal éclairées : aujourd'hui, les points de deal fleurissent la nuit sous l'éclairage public. Ainsi en va-t-il notamment du point de deal de la Fontonne, confortablement installé et bien visible en plein milieu du quartier, à quelques pas de l'Église, que j'ai pu constater de mes yeux le 2 Mars dernier et dont des riverains m'ont confirmé la récurrence depuis des semaines.*

*Mais cela va plus loin : les trafiquants sont d'autant moins inquiétés que les rondes qu'ils organisent pour protéger leur activité ont là aussi changé de nature. Finis, les guetteurs qui avertissent les trafiquants d'un danger afin qu'ils se dissimulent : aujourd'hui, les gros bras n'hésitent pas à menacer quiconque s'approcherait de trop près sans faire partie du même monde. Impunis, ils se sentent désormais maîtres du territoire.*

*Enfin, les mêmes racailles s'approprient tellement le territoire qu'elles se permettent désormais non seulement de protéger leurs trafics illégaux, mais aussi de revendiquer un contrôle sur l'expression politique locale. Ainsi, des militants politiques menant une campagne de terrain - dans le strict respect des moyens d'expression que la loi leur assure - peuvent faire l'objet de tentatives d'agression et de menaces de mort parce que leurs opinions politiques ne sont pas du goût des trafiquants importunés.*

*Je ne pensais pas entendre un jour à Antibes "si je te revois ici, j'appelle la cité et on va te faire la peau" : c'est aujourd'hui chose faite.*

*Ainsi, lorsque les trafics gagnent du terrain, c'est la République Française elle-même qui recule.*

*Non, nous ne ne voulons pas qu'Antibes suive le même chemin que la capitale.*

*Non, nous ne voulons pas que la Fontonne devienne notre Stalingrad.*

*Or, outre les causes sociales et les mouvements de population qui favorisent l'émergence de cet ensauvagement, nous perdons surtout cette guerre de territoire faute de se donner les moyens de la mener, y compris localement.*

*En effet, nos policiers, aussi valeureux soient-ils, ne sont ni assez nombreux ni assez rémunérés pour assurer une présence suffisante de nuit pour faire reculer ces trafiquants. Des syndicats de police réclament déjà depuis l'été 2020 le reclassement du département des Alpes-Maritimes comme "secteur difficile" par le ministère de l'intérieur, et avaient à l'époque obtenu gain de cause pour la ville de Nice.*

*Il est urgent aujourd'hui d'obtenir une augmentation des moyens policiers sur Antibes, tant qu'il en est encore temps.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal :*

*- De notifier officiellement le préfet des Alpes-Maritimes et le ministère de l'intérieur de la rapide dégradation de la sécurité constatée par les habitants, et de l'assurance croissante prise par les trafiquants revendiquant le territoire,*

*- De demander à ceux-ci l'octroi de moyens policiers supplémentaires et le reclassement de la ville d'Antibes comme "secteur difficile". »*

Considérant qu'en réponse à votre motion sur un renforcement de la présence des forces de police sur notre commune, il faut rappeler que les faits de délinquance et l'incivilité restent à des niveaux très élevés dans notre pays et l'expérience que vous avez vécue est regrettable,

Considérant, cependant, que la Municipalité sur ce mandat et les précédents, s'est toujours préoccupée d'agir le plus efficacement possible, dans les domaines de compétences qui sont les siens, à savoir le renforcement de la vidéo protection, la présence d'un service de police municipale renforcé, en coordination avec les services de la police nationale ;

Considérant que tous les efforts ont produit des effets positifs, même si la situation n'est toujours pas satisfaisante et qu'il faut rester vigilants.

Considérant, néanmoins, que les chiffres de la délinquance sur le territoire communal se sont améliorés, alors que, dans le même temps, ceux annoncés au niveau national se sont aggravés plus particulièrement dans certains domaines ;

Considérant, ainsi, que, sur Antibes-Juan-les-Pins, la délinquance sur la voie publique est en diminution en 2021 de plus de 15%, les vols avec violence baissent de 27% et les atteintes à l'intégrité physique et aux biens diminuent également ;

Considérant que s'agissant du combat contre le trafic de drogue, il est quotidien et il implique toutes les forces de police, dans le cadre d'enquêtes qui nécessitent, pour être pleinement efficaces, du temps. Les résultats sont là encore au rendez-vous, puisque deux importants trafics de drogue sur la Commune ont été démantelés;

Considérant qu'en conséquence, vous souhaitez interpeller le Gouvernement sur une demande de renforcement des moyens de police ;

Considérant que, dans ce cadre, trois motions portant précisément sur le soutien aux forces de police et une demande de renforcement des effectifs de la circonscription d'Antibes-Vallauris ont été présentées par le Groupe Majorité (Conseil municipal du 12 juin 2020, du 20 novembre 2020 et du 30 avril 2021) et votre groupe a soutenu ces motions ;

Considérant que Monsieur le Député, Eric PAUGET, a déposé par ailleurs une question au Parlement demandant précisément à ce que les policiers du bassin antibois et plus largement ceux de Cannes et de Grasse, bénéficient comme c'est le cas à NICE de la prime de fidélisation. Le Gouvernement, dans sa réponse de février 2021, n'a pas donné de suite favorable à sa demande ;

Considérant que tout a déjà été fait au niveau de la Municipalité sur ce sujet ;

Considérant que le souhait de ne pas associer le Conseil municipal à une nouvelle motion en période électorale, qui, par ailleurs, dépeint de manière caricaturale notre Commune comme une zone de non-droit, alors que la réalité des chiffres rappelés, montre que ce n'est pas le cas ;

Considérant qu'en conséquence qu'il est proposé de rejeter la motion du Groupe « Antibes Retrouvé » sur les moyens des forces de police sur Antibes-Juan-les-Pins,

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après que Mme MURATORE a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 44 voix POUR sur 48** (4 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. VIE, M. FOTI)

- **REJETTE** la motion déposée par le Groupe « Antibes Retrouvé » portant sur l'augmentation des moyens policiers sur Antibes Juan-les-Pins.

Accusé réception Sous-préfecture : 22/03/22  
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220315-748907-DE-1-1

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*